

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. L'article L 1612-2 du code général des collectivités territoriales prévoit, au cas où les informations indispensables à l'établissement du budget ne leur sont pas communiquées avant le 31 mars, que les collectivités locales disposent d'un délai de quinze jours à compter de cette communication pour arrêter leur budget. Les articles D 1612-1, D 1612-2 et D 1612-5 précisent la liste de ces informations indispensables ; elle comprend en particulier, outre les éléments nécessaires au vote des taux de fiscalité locale, les informations relatives à la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Le budget 2024 est soumis au vote le 10/04/24. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Nous sommes passés au 1^{er} janvier 2024 à l'instruction budgétaire et comptable de la M57. Auparavant, la M14 était l'instruction en vigueur.

BUDGET PRINCIPAL 2024

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et porter les projets.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien et les charges des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Frais de personnel (chapitre 012) /dépenses réelles de fonctionnement (%) :

Les salaires et charges représentent 42,79% des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement de la commune par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. En moyenne ceux-ci représentent 35 à 50 % des dépenses de fonctionnement d'un budget communal.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour la commune, les principales recettes de fonctionnement correspondent aux recettes suivantes :

Chapitre	Descriptif
74 Dotations et participations	Versées par l'Etat : Dotations, participations (service minimum d'accueil, élections...) et compensations d'exonérations de taxes
75 Autres produits de gestion courante	Locations de salles, gîtes, logements et locaux communaux Charges de chauffe des logements, des salles communales (forfait énergie)
77 Produits exceptionnels	Dons, Remboursements de sinistre par les assurances de la commune, Produits de cessions

Les quatre principales recettes pour la commune :

1) Les dotations versées par l'Etat

Montants des trois dernières années

DGF	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire	195 599	195 171	195 314	153 830
Dotation solidarité rurale bourg centre	69 072	73 389	124 028	75 000
Dotation Solidarité rurale péréquation	39 613	39 934		
Dotation solidarité rurale cible				Autres participations Etat 3 000
Dotation nationale de péréquation	10 149	9 354	8 419	6 000
TOTAL	314 433	317 848	327 761	256 396 Comprenant les exonérations 9 866

N.B : Attention, au jour d'aujourd'hui, le 28 mars 2024, nous n'avons pas les montants des dotations de l'Etat pour prévoir au budget primitif 2024. Nous sommes restés sur pratiquement les chiffres de l'an dernier. Il s'agit d'un prévisionnel.

2) Les impôts locaux

Bases prévisionnelles 2023		Taux 2023	Produit
			€
Foncier bâti	745 300	37,80	281 723 €
Foncier non bâti	62 700	98,39	61 691 €
Taxe d'habitation	295 456	6,92	20 446 €
Contribution du coefficient correcteur			- 114 480 €
		TOTAL	249 200 €

Bases prévisionnelles 2024		Taux 2024	Produit
			€
Foncier bâti	778 000	37,80	294 084 €
Foncier non bâti	65 400	98,39	64 347 €
Taxe d'habitation	362 900	6,92	25 113 €
Contribution du coefficient correcteur			- 119 497 €
		TOTAL	264 047 €

3) L'imposition forfaitaire sur les pylônes (fixée au niveau national)

Perçu en 2022	Perçu en 2023	A percevoir en 2024
237 436 €	237 432 €	273 471

4) Les recettes liées aux biens ou prestations de la commune

	Perçu en 2022	Perçu en 2023	Prévision 2024 (budget élaboré chaque année avec pessimisme sur les prévisions de recettes)
chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses	44 507,91 €	91 233,22 €	78 000 €
chapitre 75 Autres produits de gestion courante	103 098,36 €	126 316,82 €	109 000 €

Commentaires concernant les dépenses par rapport aux dépenses réalisées en 2023

Charges à caractère général (chapitre 011) :

En 2024 : + 70 638,90€ par rapport à 2023

60612 Energie dépenses réalisées 47 448,56 €/ prévision : 55 000€

60621 Combustible dépenses réalisées : 35 742,65€/prévision 40 000 €

60622 Carburants idem 2023

60623 Alimentation : légère baisse envisagée – 2% suite au transfert de la cuisine à l'Ehpad.

Prévision 26 000€.

6064 Fournitures administratives maintien 2023 : 6 000€

615231 Voiries dépenses réalisées 59 485,52 €/ prévision : 70 000€. Hiver non rigoureux mais entretien de voirie à faire et de nombreux marquages de sécurité.

6156 Maintenance dépenses réalisées 19 754,32 €/ prévision : 20 000€.

6161 Assurances maintien des montants de cotisations. Négociations tenues en 2023 avec introduction d'une voiture supplémentaire, le bâtiment de la pharmacie et l'espace sport et loisir.

622 Rémunérations intermédiaires (ancien 6226-6227). (Géomètre, Huissier, avocat, RGPD, frais urbanisme HCC...) 5000 € pour 2024

623 ancien 6232 Fêtes et cérémonie + 6231 + 6257 Réceptions en 2023 19 341,51€ / prévision 22 000€

Cette année Marchés de Pays et animations au camping et reconduction marché de Noël.

624 ancien 6247 Transports collectifs +25% mais cette dépense peut fluctuer car elle reste fonction des projets et déplacements scolaire. 4 200 €.

626 ancien 6262/61 Frais télécommunications et postaux : Modernisation des réseaux informatiques et changement d'abonnements (matériels obsolètes, nouvelle génération technologique) 10 289,59 en 2023/ prévision 11 000 €

Charges de personnel (chapitre 012) :

L'ensemble des personnels sont affectés sur cet article, en fin d'année certains agents sont réaffectés sur les budgets annexes donc vous en trouverez la recette ou les recettes en fonctionnement.

6218 Autres personnels extérieurs : Syndicat de la Diège, Diététicienne, les surveillants de baignade et animateur été. Prévision 2024 11 000€

6411 Rémunération du personnel titulaire : RAS

64731 Allocations de chômage Provision normale au regard de notre masse salariale.

Charges de gestion courante (chapitre 65) :

Dépenses réalisées en 2023 : 86 745,75€ prévision 2024 : 98 279,36€

+ 13% € par rapport 2023

65748 ancien 6574 Subventions de fonctionnement aux associations & autres personnes de droit privé sur projet + 1000 € par rapport au budget primitif 2023.

Reconduction pour les associations locales à jour de leurs documents

Foyer Rural, les Pompiers, la Chasse, le PNR, Association des commerçants, commémoration du 80^e anniversaire et etc... de la libération via les associations d'anciens combattants...

Ces montants seront spécifiquement décidés et votés en Conseil Municipal.

65568 ancien 65 548 Autres contributions : Prévu 2 900€ pour exemple le PNR 1318,80€

Charges financières (chapitre 66) : (les intérêts)

ainsi 6 046,50€ pour la commune et 1 123,53€ pour la Garantie des emprunts de l'EHPAD.

Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance : *le budget principal comptabilise 3 prêts propres à la commune réalisés en 2017, 2020 et 2021.*

Commentaires concernant les recettes

Produits des services (chapitre 70) :

Les recettes sont toujours prévues de manière pessimiste.

Concernant les services refacturés aux communes, elles restent fluctuantes d'une année à l'autre suivant le nombre d'enfants scolarisés avec refacturation des communes annuellement.

70311 Concession dans les cimetières recettes en 2023 1 110 € Prévission 2024 : 1 000€

7067 Redevance & droits des services périscolaires & d'enseignement recettes réalisées 17 938,94 € prévision pessimiste 17 000€

70688 Autres prestations de services : l'indemnité versée par la Poste pour la tenue de l'agence postale communale la convention est en cours de renégociation pour 9 ans. Réalisé 15 708€/ prévision 14 000€.

Impôts et taxes (chapitre 73) :

Le total chapitre 73 se lit en 2024 avec les lignes 73 et 731

73111 Impôts directs locaux Les bases sont cette année revalorisées par l'état de +3,9%, selon la formule d'indexation calculée sur l'inflation.

73132 anciennement 7343 Taxes sur les pylônes électriques – revalorisé. *Attention en 2025, la commune devrait perdre environ 60 000 € de revenu annuel suite au démontage d'une des deux lignes à haute tension. Recettes réalisées 249 080 € / Prévission 273 471 €*

73123 anciennement 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière : prévision pessimiste car aucune vente envisagée sur la commune.

Dotations et participations (chapitre 74) :

Nous n'avons pas à jour, les chiffres donnés habituellement par la Direction Générale des Collectivités locales. Les chiffres présentés sont une estimation à la baisse par rapport aux sommes encaissées l'an dernier.

Autres recettes de gestion courante (chapitre 75) :

Sur cet article apparait les revenus propres de la commune locations immobilières, commerciales et touristiques (Gites et camping).

752 Revenus des immeubles provision idem 2023. Progression + 14 000 €/2023 essentiellement sur les gites ce qui fait suite aux travaux de rénovations et modernisation.

Prévission pessimiste : 95 000 €

II. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : notamment les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Fin de l'Aménagement de l'espace sport-loisir avec Implantation des jeux pour enfants et zones sports (2^{ème} tranche)
- Jeu pour enfant - de 3 ans à la sauterelle et panneau de basket à l'école.
- Travaux maçonnerie et plâtrerie concernant l'école (Mur d'enceinte, ancien toilette, encadrement fenêtres...)
- Divers travaux de peinture à l'école
- Programme de voirie (VC Reyssac et Mont Lapinte)
- Renforcement voirie
- Marquage signalisation et emplacements au sol.
- Création d'un ossuaire
- Aménagement de l'espace place de l'Église et projet de halle
- Eclairage public pour modernisation en vue d'économies + mise en place de lumière autonome
- Isolation des bâtiments publics suite diagnostics.
- Réseaux et téléphonies à la mairie et dans les bâtiments publics
- Photovoltaïque bâtiment industriel et gymnase
- Matériel bureautique à la mairie : ordinateurs, écrans, serveur, bureau et tables + chaises école.
- Mobilier ergonomique
- Remplacement de la porte d'entrée de la mairie
- Mise en place d'un rideau métallique au bâtiment industriel
- Création d'une porte au bâtiment industriel pour le garagiste
- Rafraîchissement et modernisation des gîtes communaux (Seconde tranche)
- Les portes des gîtes communaux (2^e tranche)
- Travaux de réfection de l'accueil du camping
- Mise en place d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite (Crédit agricole).
- Vitrification du parquet de la salle polyvalente
- Les travaux de peinture de la salle polyvalente
- La cunette en pavé granit pour l'église
- La réfection des marches de l'église
- La restauration des vitraux de l'église
- La mise en place d'une boutique d'objets Sornac
- Achats table de Pique-Nique, Bancs, et cendriers
- Lavomatiques en libre-service
- L'achat d'un module interactif « petites annonces et visites guidées GPS » pour site internet
- Matériels divers pour les agents du service : broyeur, herse émousseuse, traceur chantier,
- Réfection pont des Annouillards
- Traitement contre cyanobactéries du plan d'eau.
- Installation espace brumisateurs pour l'été à la plage
- Finalisation Douche à la plage
- Modernisation des toilettes au camping
- Dalle dans garage gites Lemoine
- Buvette et vestiaire au stade
- Ancienne Pharmacie
- Réaménagement de l'espace du club de foot.
- Aménagement arrière et parking place de la poste.

Etat de la dette

Capital restant dû au 1er janvier 2024 : 26 666,69€ + 115 000€ + 325 000,03€ soit 466 666,72€

Au 1^{er} janvier 2024, il reste 3 emprunts à rembourser : un jusqu'en 2024, le 2^{ème} jusqu'en 2029 et le 3^{ème} jusqu'en 2033.

Indicateur charge de la dette :

Annuité de la dette 2024 (K+ Intérêts) : 95 342,57 € Pour 2024 : 6 446,50

Recettes réelles de fonctionnement 1 275 914,39 €

Capital restant dû au 1^{er} Janvier 2024 : 466 666,72 €

Pour mémoire

A cela s'ajoute des garanties à prévoir en dépenses de fonctionnement et d'investissement pour les emprunts pris par l' Ehpac et la COPROD. En effet, la commune de Sornac s'est portée garante des emprunts.

Garantie d'emprunts pour l'EHPAD et la COPROD (ces sommes doivent être disponibles en cas de défaut de paiement).

Montants garantis pour le 1^{er} emprunt (COPROD) qui se termine en 2046 : 96 969,48 € (Capital) et 309,66 € (intérêts) et le second emprunt (CCAS) qui se termine en 2030 : 82 332,24 € (Capital) + 1 123,53 € (Intérêts).

BUDGET ANNEXE TERRAINS A BATIR 2024

Ce budget annexe répond à une obligation fiscale : depuis la réforme de la tva immobilière, l'administration fiscale considère que les ventes de terrains à bâtir constituent des activités économiques, et qu'elles sont soumises par conséquent à la TVA (qui permet à la collectivité de récupérer la tva payée sur les dépenses, ces opérations étant exclues du FCTVA (hors voirie) car les terrains ne restent pas dans le patrimoine de la collectivité). Dès lors qu'il y a assujettissement à la TVA, il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations. Le budget est établi hors taxes.

Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations en investissement (comptes 21 ou 23), car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains, mais de les vendre dès que possible. Dès lors, la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks.

RAS – Aucun mouvement pour cette année.

Investissement - Etat de la dette : NEANT

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

Le service de l'eau et de l'assainissement collectif constitue un SPIC (service public industriel et commercial) devant respecter un strict équilibre budgétaire entre ses dépenses et recettes propres (des dérogations existent pour les communes de moins de 3000 habitants).

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien du réseau, l'électricité des stations de pompage, une participation aux frais de carburant, de personnel et de fournitures avancés par le budget principal, les analyses d'eau réglementaires, les intérêts des emprunts à payer, l'amortissement comptable obligatoire pour ce budget annexe (comptabilité M49).

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du budget à financer ses projets d'investissement sans nécessairement recourir à un emprunt nouveau.

Le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes est prévu au 1^{er} janvier 2026. La commune a donc intérêt à bien préparer ce transfert dès à présent. Cette année comme l'année à venir seront marquée par l'anticipation de cette nouvelle donne.

Les recettes issues de la facturation de l'eau constituent la quasi-totalité des recettes de fonctionnement de ce budget :

	Perçu en 2021	Perçu en 2022	Perçu en 2023	<i>Prévision 2024 (budget élaboré chaque année avec pessimisme sur les prévisions de recettes)</i>
chapitre 70 Produits des services, domaine et ventes diverses	154 093,38 €	149 200 €	162 800 €	154 680 €

Les principales dépenses et recettes de la section :

Charges de personnel (chapitre 012) : Affectation des agents : x% des agents intervenant sur l'eau.

Atténuation de produits (chapitre 014) :

Prévision 2024 : 39 000€ Taxe reversée à l'Agence de l'eau

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : pas de variation

4 800 € d'enveloppe de prévisions d'admissions en non-valeurs en cas de sollicitation en ce sens de la trésorerie. L'admission en non-valeur correspond au seul apurement comptable lorsque malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, le trésorier ne peut pas obtenir le recouvrement. Cela ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites et n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à meilleure fortune.

Charges financières (chapitre 66) :

Remboursement sur ce chapitre du prêt débuté en 2015 (échéances constantes, la part des intérêts diminue). L'unique prêt de ce budget annexe se termine en 2024.

Les recettes se résument essentiellement à la facturation de l'eau.

Vente de produits (chapitre 70) : BP 2023 : 162 800 € + DM : 0 € soit un total de 162 800 € / Pour le BP 2024 : une prévision raisonnable : 154 680 €

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement du budget annexe regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de ce service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : notamment les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté	0.00 €	Solde d'investissement reporté	22 796.34 €
Remboursement d'emprunts	11 000,00 €	Restes à réaliser	29 448 €
Immobilisations incorporelles (frais d'étude),	0.00 €	FCTVA	12 000 €
Immobilisations corporelles	200 500 €	subventions	26 263.66 €
<i>Immobilisations en cours</i>	<i>30 200 €</i>	Virement section 021	100 000 €
Ecritures d'ordre	35 158 €	<i>Produits (écritures d'ordre entre section)</i>	<i>86 350 €</i>
Total général	276 858 €	Total général	276 858 €

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Adduction d'eau sur le village des Valettes
- Raccordement à l'assainissement pour deux administrés Impasse des Bessades - Sornac
- Rédaction des actes de régularisation foncière des réservoirs d'eau potable
- Portes et passerelles des châteaux d'eaux et captages
- Entretien divers
- Pose des compteurs d'eau sur les bâtiments publics et espaces publics.
- Etudes et réflexions rue de la Gane et de la République

Etat de la dette : Capital restant dû au 01/01/2024 : 11 178.76 €.

Fin de l'emprunt octobre 2024

BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE 2024

La station-service constitue un SPIC (service public industriel et commercial) devant respecter un strict équilibre budgétaire entre ses dépenses et recettes propres (des dérogations existent).

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Les dépenses de fonctionnement incluent : les approvisionnements en carburant, le contrat de maintenance, l'électricité, les commissions sur les transactions par carte bancaire, une participation aux frais de personnel et de fournitures avancés par le budget principal, l'amortissement comptable de la construction, obligatoire pour ce budget annexe (comptabilité M4).

Les recettes issues de la facturation de carburant constituent la quasi-totalité des recettes de ce budget qui, via une comptabilité de stocks obligatoire, retrace le cycle de l'activité de vente de carburant.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses courantes (chapitre 011) : Prévision de 15 approvisionnements

Dépenses de personnel (chapitre 012) : Affectation d'une quote-part de l'ensemble des agents qui interviennent sur la station-service : 6000 € par an.

Il a été porté une attention toute particulière au remplissage des cuves à partir du mois d'octobre ce qui a permis un équilibre, en revanche notre déficit de 2023 est dû à une écriture comptable d'annulation de stock initial de 22 741, 29 € qui ne se reproduira pas nous pourrons ainsi en 2024 équilibrer et gérer au plus juste la station.

Il apparaît que ce budget reste fragile et demande une attention de gestion particulière. Il ne peut supporter de lourds investissements et va couvrir en 2024 ses charges annuelles (Hors grave avarie). On conserve la marge de 0.079 € par litre TTC qui devrait couvrir les frais et les coûts annuels. L'équilibre de la station-service est basé sur la volumétrie vendue. Elle est moindre qu'à un certain moment d'où cette fragilité qui se confirme.

A chaque approvisionnement de carburant, on rentre 32 000 L pour les deux cuves ce qui permet la commande d'une citerne.

Cette année les procédures d'appel d'offre seront revues.

Provision pessimiste de marge à 35 000 € annuelle.

Mise en place d'une écriture de stocks afin de mieux coller à la réalité.

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	59 695.73
Immobilisations incorporelles (frais d'études,,...	20 000	FCTVA	0.00
Immobilisations corporelles	36 647	subventions	493.63
Immobilisations en cours	10 000	<i>Produits (écritures d'ordre entre section)</i>	6 647
<i>Écritures d'ordre</i>	189 .36	<i>Total des recettes</i>	66 836.36
Total général	66 836.36 €	Total général	66 836.66 €

Etat de la dette : NEANT

Budgets annexes Caisse des Écoles et Funéraire

Ces deux budgets annexes ne connaissent pas de mouvements significatifs ni de fonctions réelles et exploitables depuis plusieurs années.

La trésorerie, nous a indiqué que nous étions la dernière commune à avoir ces budgets annexes. Aussi, pour avoir une simplification de nos documents administratifs, il est proposé la solution suivante :

Abandon de ces budgets annexes avec mise en place d'une comptabilité analytique avec notre logiciel Odyssee.

Ce qui permettra une affectation des dépenses et des recettes par domaine et surtout une possibilité d'extraire les données correspondant à chaque domaine clairement identifié comme l'Ecole / Funéraire/.....

Régularisation titre et mandat seront effectués afin de verser les fonds au budget principal.

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES 2024

Pour rappel, le service des pompes funèbres constitue un SPIC (service public industriel et commercial) devant respecter un strict équilibre budgétaire entre ses dépenses et recettes propres (des dérogations existent).

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Les dépenses de fonctionnement incluent une participation aux frais de personnel avancés par le budget principal.

Les recettes issues de la facturation des prestations funéraires constituent la quasi-totalité des recettes de ce budget.

En conservant le budget Pompes funèbres en 2024, il serait ainsi en fonctionnement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Charges à caractère général	5 000	Ventes de produits, prestations	1 000.00
Charges de personnel	1 000	Produits exceptionnels	1 377.26
Total dépenses réelles	6 000	Excédent reporté	3 622.74
TOTAL DES DEPENSES	6 000 €	TOTAL DES RECETTES	6 000 €

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement du budget annexe regroupe :

- en dépenses : les dépenses pouvant faire varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de matériel pouvant s'imposer.
- en recettes : éventuellement les amortissements

Présence d'un solde d'investissement reporté en recettes en raison de l'amortissement d'une vitrine acquise dans le cadre de l'opération de reprise des concessions funéraires.

En conservant le budget Pompes funèbres en 2024, il serait ainsi en fonctionnement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Déficit reporté	197.83	Besoin de financement	197.83
Dépenses	10 0000	Subvention équipement	10 000
TOTAL DES DEPENSES	10 197.83 €	TOTAL DES RECETTES	10 197.83 €

Ce budget n'a pas vécu de manière autonome. En fait, les dépenses et les recettes qui aurait dues lui être affectées, l'ont été sur le budget Principal.

BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES 2024

Aucune dépense ni recette à prévoir en investissement. Une réflexion est à mener : Même constat sur ce budget. En conservant le budget Caisse des écoles en 2024, il serait ainsi en fonctionnement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Charges à caractère général	5 671.36	Excédent reporté	5 671.36
Total dépenses réelles	5 671.36	Total recettes réelles	
TOTAL DES DEPENSES	5 671.36 €	TOTAL DES RECETTES	5 671.36 €

La section investissement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses réelles	500.00	Excédent reporté+	18.07
Total dépenses réelles	500.00	Subvention	481.93
TOTAL DES DEPENSES	500.00 €	TOTAL DES RECETTES	500.00 €